IPSHO ASSOCIATION

Siège social : 7 Rue des Tanneurs
60000 BEAUVAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

PKF ARSILON Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

PKF ARSILON

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention des Membres
IPSHO ASSOCIATION
Centre des Tanneurs
60000 Beauvais

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPSHO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

TÉL. / 03 22 91 30 00

14 boulevard Alsace Lorraine
BP 31724
80017 Amiens cedex 1

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00279. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 14 juin 2023

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Laurent MANTEL
Associé

IPSHO
ACCOMPAGNEMENT • EMPLOI • MAINTIEN

7 rue des Tanneurs
Centre des Tanneurs
60 000 BEAUVAIS
03 44 15 33 34
contact@ipsho.org

COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2022

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

BILAN **3 à 5**

Bilan Actif 4
Bilan Passif 5

COMPTE DE RESULTAT **6 à 7**

Compte de résultat 7

ANNEXES **8 à 18**

Identification de l'entreprise (Annexe 1) 9
Règles et méthodes comptables (Annexe 2) 10
Etat de l'actif immobilisé (Annexe 3) 13
Etat des amortissements (Annexe 4) 14
Etat des provisions (Annexe 5) 15
Etat échéances, créances et dettes (Annexe 6) 16
Produits à recevoir et Charges à payer (Annexe 7) 17
Charges et produits constatés d'avances (Annexe 8) 18

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

BILAN

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 413	12 413		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	222 807	139 192	83 615	44 561
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	175 523		175 523	172 941
Prêts	13 889		13 889	13 889
Autres immobilisations financières	11 300		11 300	11 300
TOTAL I	**435 932**	**151 605**	**284 327**	**242 692**
Actif circulant		**0**	**0**	**0**
Stocks et en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	180 943		180 943	270 637
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	66 871		66 871	116 185
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	704 210		704 210	524 699
Charges constatées d'avance	1 184		1 184	
TOTAL II	**1 953 208**		**1 953 208**	**1 911 521**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 389 140**	**151 605**	**2 237 535**	**2 154 213**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Bilan Passif des Associations et Fondations

Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	75 248	75 248
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	1 367 204	1 212 417
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
Autres réserves	0	0
Report à nouveau		
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	*0*	*0*
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non controlées	*0*	*0*
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	*0*	*0*
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	*0*	*0*
Résultat en attente d'affectation	0	0
dont résultat hors activités sociales et médico-sociales	*0*	*0*
dont résultat des activités sociales et médico-sociales non controlées	*0*	*0*
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*0*	*0*
Excédent ou déficit de l'exercice	128 909	154 787
Situation nette (sous total)	**1 571 361**	**1 442 452**
Fonds propres consomptibles	0	0
Subventions d'investissement	192	192
Provisions réglementées	0	0
Droits des propriétaires - (Commodat)	0	0
TOTAL I	**1 571 552**	**1 442 644**

FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL II		

PROVISIONS		
Provisions pour risques	197 555	201 654
Provisions pour charges		
TOTAL III	**197 555**	**201 654**

DETTES		
Emprunts obligataires et assimiliés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 239	185 688
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	348 189	324 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**468 428**	**509 915**
Ecart de conversion Passif (V)		

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 237 535**	**2 154 213**

PKF ARSILON

Commissariat aux Comptes

PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

COMPTE DE RESULTAT

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Compte de Résultat des Associations et Fondations

Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022 - Avec journaux de simulation - Compensation sur auxiliaires

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	642 655	552 339
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 057 098	2 001 715
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*0*	*0*
Versements des fondateurs ou conso de la dot consomptible		
Ressources liées à la generosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financieres		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 046	250 202
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		80
TOTAL I	**2 720 800**	**2 804 336**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	693 671	647 999
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	114 136	131 909
Salaires et traitements	1 271 609	1 231 534
Charges sociales	472 744	481 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 190	122 492
Report en fonds dédiés		
Autres Charges	14 376	14 445
TOTAL II	**2 596 726**	**2 630 002**
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**124 074**	**174 333**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 976	7 151
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**9 976**	**7 151**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**9 976**	**7 151**
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**134 050**	**181 484**

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	564	36 319
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**564**	**36 319**

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 881	62 530
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**4 881**	**62 530**

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-4 317**	**-26 211**

Participation des salariés aux resultats (VII)	**0**	**0**
Impôts sur les benefices (VIII)	**825**	**486**

Total des produits (I+III+V)	**2 731 340**	**2 847 805**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**2 602 432**	**2 693 018**

EXCEDENT OU DEFICIT	**128 909**	**154 787**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLANTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXES

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Annexe 1 : Identification de l'entreprise

Désignation de l'association

IPSHO

Insertion Professionnelle et Suivi des Handicapés de l'Oise

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de **2 237 535 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagement d'un excédent de **128 909 €.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 14/06/2022 par le conseil d'administration de l'association.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Annexe 2 : Règles et méthodes comptables

Règles comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

L'association compte **13** sections analytiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévues :

✓	Logiciels	3 ans
✓	Agencement et aménagements des constructions	3 à 10 ans
✓	Mobilier	5 à 10 ans
✓	Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision n'a été constatée au cours de cette période.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Le tableau de l'annexe 5 décrit le cas échéant, l'état de ces provisions.

La dotation des provisions pour risques et charges regroupe :

- **101 598 €** de provisions de restructuration des différents services
- **20 000 €** de provisions prud'homales
- **32 640 €** de provision pour risque de non recouvrement AIRTH
- **4 680 €** de provision pour risque de non recouvrement PULSSERsa
- **6 720 €** de provision pour risque de non recouvrement EOS Jeunes
- **31 917 €** de provision pour indemnité de licenciement

Soit un global de **197 555 €**

Engagements de retraite

La convention collective dont dépend l'association est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC 413).

L'association a décidé d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière et n'a pas abondé cette année.

Les fonds externalisés sont valorisés à **117 940,30 €** au 31/12/2022.

Une partie de ces engagements de retraite sont également provisionnés au travers de la provision pour restructuration qui se rattache à 8 salariés de l'entité.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

Evènements de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par la fin présumée de la pandémie du Covid 19 et le conflit ukrainien. Ces évènements ont engendré notamment, une inflation importante et une réorganisation nécessaire du travail.

Ce contexte, a eu bien entendu, un impact sur Ipsho, ses comptes, aussi bien en termes de charges que de produits, mais aussi sur le pouvoir d'achat des salariés.

L'Association a dû se réorganiser autour d'une norme Travail/Télétravail en entérinant une charte Télétravail et en créant une commission interne, dite « Pack social Ipsho » concernant les avantages et les propositions afin de maintenir les ressources humaines mobilisées dans ce moment jusque-là inconnu.

En 2022 pour faire face à l'inflation, des mesures conventionnelles contextuelles ont été appliquées telles que l'augmentation du barème kilométrique de 10% au 1er janvier, et de la valeur du point de la convention 66 de 3% au 1er juillet et en interne, sur proposition de la commission « Pack Social Ipsho», l'augmentation de la prime PPV et du montant des chèques cadeaux...

Les charges de fonctionnement ont donc augmenté en 2022 si l'on extrait les nécessaires ajustements comptables qui ont donné un caractère exceptionnel au résultat 2021.

Evènements post-clôture

Nous avons été informés à la fin du mois de décembre 2022, après l'envoi des salaires, de l'augmentation de la valeur du point du la convention 66 de 3% et à prendre en compte à partir du 1er juillet 2022.
Nous avons donc dû provisionner cette régularisation pour la verser sur les salaires de janvier 2023. Nous avons ensuite repris cette provision sur le budget 2023.

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Immobilisations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Immobilisations au 31 Décembre 2022	Contrôle immobilisations 2022
Immobilisations incorporelles	**12 413**			**12 413**	**12 413**
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	12 413			12 413	12 413
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	**160 758**	**62 049**		**222 807**	**222 807**
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions					
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	160 758	62 049		222 807	222 807
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières	**198 130**	**2 582**		**200 712**	**200 712**
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	172 941	2 582		175 523	175 523
Prêts	13 889			13 889	13 889
Autres immobilisations financières	11 300			11 300	11 300
TOTAL IMMOBILISATION	**371 301**	**64 631**		**435 932**	**435 932**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Amortissements et dépréciations
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021	Dotations 2022	Diminutions 2022	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Contrôle amortissements 2022
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	**12 413**			**12 413**	**12 413**
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	12 413			12 413	12 413
Fonds commercial (établissements privés)					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	**116 197**	**22 995**		**139 192**	**116 197**
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	116 197	22 995		139 192	139 192
Immobilisations corporelles en cours					
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**128 610**	**22 995**		**151 605**	**151 605**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

AC - Provisions pour risques et charges
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Montants au 31/12/2022	Contrôle provisions 2022
Provisions pour risques et charges					
151 - Provisions pour risques	201 654	101 598	105 697	197 555	197 555
dont provisions pour litige (c/1511)					
dont provisions pour garanties données aux usagers (c/1512)					
dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)					
dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)					
dont provisions pour perte de change (c/1515)					
dont autres provisions pour risques (c/1518)					
dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)					
152 - Provisions pour charges sur legs ou dotations	0	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
dont provisions pour grosses réparations (c/1572)					
158 - Autres provisions pour charges					
dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)					
dont autres provisions pour charges (c/1588)					
TOTAL GENERAL	**201 654**	**101 598**	**105 697**	**197 555**	**197 555**
Prov. pour risques et charges (c/151, 152, 153, 155, 157, 158 et c/6815 et 7815)	-201 654	7 195	11 294	-205 753	-197 555

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 6 : Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant brut 31/12/2022	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)			
Prêts (274)	13 889	13 889	
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	186 823		186 823
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	180 943	180 943	
Déb. et créd. divers (4096,4097, etc)	45 697	45 697	
Personnel et comptes rattachés (421,)	1 042	1 042	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)			
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	20 132	20 132	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	1 184	1 184	
TOTAL CREANCES	**449 710**	**262 887**	**186 823**

DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)			
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	120 239	120 239	
Personnel et comptes rattachés (421,)	157 965	157 965	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	186 307	186 307	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	3 918	3 918	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)			
Autres dettes (solde crediteur 409, 41, 45, 46, ...)			
Produits constatés d'avance (487)			
TOTAL DETTES	**468 428**	**468 428**	**0**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 7 : Etat des Produits à recevoir et Charges à payer
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant brut 31/12/2022
PRODUITS A RECEVOIR	
Créances rattachées à des participations	
Prêts (Intêret)	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances clients	44 623
Disponibilités	14 503
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**59 126**

CHARGES A PAYER	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 000
Dettes fiscales et sociales	247 458
Autres dettes	
TOTAL CHARGES A PAYER	**259 458**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

ANNEXE 8 : Etat des Charges et produits constatés d'avance
Dossier : 01 - IPSHO - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Charges constatés d'avance au 31/12/2022	Produits constatés d'avance au 31/12/2022
Charges et Produits constatés d'avance		
Charges / Produits d'exploitation	1 184	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**1 184**	**0**

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION

TABLEAU DE FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	75 248				75 248
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 212 417		154 787		1 367 204
Report à nouveau Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Excédent ou déficit de l'exercice Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	154 787				128 909
Situation nette	1 442 452		128 909		1 571 361
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	192				192
Provisions réglementées					

PKF ARSILON
Commissariat aux Comptes
PARAPHE POUR AUTHENTIFICATION